

menace du " *quos ego* " lorsque les flots tumultueux de leur éloquence tournent à la tempête. Voilà ce que sir Wilfrid Laurier comprend et pratique admirablement, tenant en balance les droits de ses amis et les privilèges de légitime critique de l'opposition, privilèges qu'il a appris à connaître durant les longues années qu'il a passées à la gauche du *Speaker*. Il représente donc chez nous la véritable tradition parlementaire. Il est devenu le continuateur de Cartier, de MacKenzie, de MacDonald, avec certaines nuances que la différence de caractère et d'aptitudes imprime à la superficie des formes. Il est le trait d'union, la transition entre le passé et l'avenir, formant à son école ceux ou celui sur les épaules duquel tombera le plus tard possible son manteau de généralissime.

N'est-ce pas une curieuse coïncidence à noter en ce moment, que ce sont deux hommes politiques Canadiens-français qui ont mis le couronnement à l'entreprise de la Confédération des provinces britanniques? En 1870, Cartier présentait à la Chambre des Communes, sous forme de projet de loi, la constitution du Manitoba. L'année suivante, c'est la Colombie qui entrait dans l'union sous ses auspices. Aujourd'hui, sir Wilfrid Laurier donne l'existence provinciale aux Territoires du Nord-Ouest. Dans le même ordre d'idées, il n'est pas hors de propos de rappeler, un an après la sanction de la charte du G.T.P., que c'est Cartier qui a fait voter (1872), par le Parlement, le premier projet de loi du Pacifique Canadien.

En retraçant dans quelques pages émues la carrière de notre premier ministre, vous avez mis à votre crédit une nouvelle œuvre patriotique dont tous vos concitoyens vous sauront gré; lorsqu'il s'agit d'une personnalité comme celle